

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MAI 2021

(Convocation faite le 30/04/2021)

Etaient présents : tous les Conseillers sauf Mr Julien GILLE excusé ayant donné pouvoir à Mr Luc JONNET, Mr Nicolas VANDERHEEREN excusé ayant donné pouvoir à Mr Jean-Loup EVRARD, Mr Gaëtan DEVOS excusé ayant donné pouvoir à Mr Benoît FRANCOIS, Madame Jennifer GUERIN absente non excusée.

Plantation de peupliers

Monsieur le Maire rappelle au Conseil la plantation de peupliers sur la parcelle A937a. Il informe que la facture s'élève à 7 466,40 € H.T (8 369,94 € TTC).

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

- accepte la facture de l'entreprise POUPART de Bussy Lettrée d'un montant de 7 466,40 € H.T (8 369,94 € TTC)
- précise que les crédits sont prévus à l'article 2121 « Plantation d'arbres » au budget Bois et Forêts 2021,
- Autorise le Maire à régler cette facture.

Redevance d'occupation du domaine public

Le Conseil Municipal décide de pratiquer le tarif de 20,00 € mensuel à Madame Myriam MANTELLINI, gérante du Temps d'une Pause, pour l'installation d'une terrasse commerciale, conformément à la délibération n°3008 du 13 avril 2021.

Aménagement de logements dans le bâtiment de l'ancienne poste - Choix des entreprises

Suite au rapport d'analyses des offres établi par le bureau d'études Diagonales, après délibération et à l'unanimité (sauf pour le lot n°2 pour lequel il y a eu 13 voix Pour et 1 abstention), le Conseil Municipal fixe son choix comme suit :

Lot 1 - Démolitions - gros-œuvre : SARL les Artisans de la Vesle (51460 Saint Etienne au Temple)
30 112,24 € HT

Lot 2 - Menuiserie Aluminium : Entreprise JANIN (51160 Mareuil sur Ay) 45 170,20 € HT

Lot 3 - Menuiserie Bois - Solivage : infructueux

Lot 4 - Plaquisterie : FH Aménagements intérieurs (51150 Plivot) 26 143,00 € HT

Lot 5 - Carrelages : SARL GIOVANNI (51000 Châlons en Champagne) 4 254,18 € HT

Lot 6 - Peintures : SARL CHALONS Peinture (51150 Aulnay sur Marne) 17 280,29 € HT

Lot 7 - Électricité - éclairage : ADNET Electricité générale (51150 Tours sur Marne)
15 015,00 € HT

Lot 8 - Chauffage : SARL MIZON Frères (51150 Ambonnay) 16 350,80 € HT

pour un montant total de 154 325,71 € HT (169 547,55 € TTC) sachant que le lot n°3 « Menuiserie Bois - Solivage » n'est pas attribué car la seule entreprise ayant répondu pour ce lot ne donne pas suite à son offre. Ce lot fera l'objet d'un nouvel appel à concurrence.

- les crédits sont prévus au budget 2021,
- autorise le Maire à signer le marché d'un montant de 154 325,71 € HT (169 547,55 € TTC) ainsi que toutes pièces se rapportant à ce dossier.

Sécurisation de la RD19 – Demande de subvention auprès du Conseil Départemental au titre des amendes de police

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité de ses votants :

- sollicite une demande de subvention auprès du Conseil Départemental au titre des amendes de police,
- décide le plan de financement suivant :
 - Montant H.T. des travaux : 30 800,00 €
 - FCTVA : 6 062,92 €
 - Subvention Conseil Départemental (20%) : 6 160,00 €
 - Fonds propres : 24 737,08 €
- Autorise le Maire à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier.

Modification de la durée hebdomadaire de service d'un agent technique

Ce dossier sera revu lors d'une prochaine réunion afin d'avoir un retour sur la nécessité ou non d'augmenter la durée hebdomadaire de l'agent suite à la remise en location de la salle des fêtes et des contraintes sanitaires désormais exigées.

Syndicat de démoustication – Avis sur le retrait de la Commune de Fagnières

Ce dossier sera revu lors de la prochaine réunion après réception du compte-rendu de la réunion du 7 mai dernier du comité syndical du Syndicat de démoustication.

Pose d'antennes de télérelève pour les compteurs d'eau

Ce dossier sera revu lors de la prochaine réunion après réception du compte-rendu de la visite technique établi par SUEZ.

Avis sur le pacte de gouvernance de la Communauté d'Agglomération d'Epernay

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal n'émet aucune observation sur le pacte de gouvernance élaboré par la Communauté d'Agglomération Epernay, Coteaux et Plaine de Champagne conformément à la loi « Engagement et proximité ».

Répartition du capital social de la SPL Xdemat

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- approuve la nouvelle répartition du capital social de la société publique locale dénommée SPL-Xdemat, divisé en 12 838 actions, à savoir :
 - le Département de l'Aube : 6 563 actions soit 51,12 % du capital social,
 - le Département de l'Aisne : 873 actions soit 6,80 % du capital social,
 - le Département des Ardennes : 330 actions soit 2,57 % du capital social,
 - le Département de la Marne : 569 actions soit 4,43 % du capital social,
 - le Département de la Haute-Marne : 293 actions soit 2,28 % du capital social,
 - le Département de Meurthe-et-Moselle : 447 actions soit 3,48 % du capital social,
 - le Département de la Meuse : 530 actions soit 4,13 % du capital social,
 - le Département des Vosges : 476 actions soit 3,71 % du capital social,
 - les communes et groupements de communes : 2 757 actions soit 21,48 % du capital social,
- donne pouvoir au représentant de la Commune à l'Assemblée générale de la société SPL-Xdemat, pour voter cette nouvelle répartition de son capital social et la résolution en découlant, lors de sa prochaine réunion.

Lotissement communal

Le Maire informe le Conseil des dates de l'enquête publique pour la désaffectation du chemin rural. Il lui précise également qu'un bout de chemin appartenant à l'association foncière d'Athis est situé dans le périmètre du futur lotissement. Le Conseil Municipal demande au Maire de rédiger un courrier aux membres du bureau de l'association foncière pour l'acquisition de cette enclave.

Permanences pour la tenue du bureau de vote pour les élections départementales et régionales

Les membres du Conseil Municipal fixe les permanences du bureau de vote pour les élections départementales et régionales.

Travaux en cours et à venir :

Monsieur le Maire fait un point sur les différents travaux en cours :

- Installation d'une vidéosurveillance dans le village : des devis seront demandés.

Questions diverses

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'école se terminera le mardi 6 juillet 2021 au soir et lui demande de décider les dates d'ouverture de l'accueil de loisirs d'été.

Après discussion, le Conseil décide qu'il ouvrira le jeudi 08 juillet 2021 (le tarif sera proratisé à 2/5^{ème} pour cette première semaine) et demande qu'un sondage soit réalisé auprès des parents pour connaître leurs besoins dont dépendra la date de fermeture du centre (soit le 30 juillet ou le 06 août en fonction des réponses).

Le Maire informe le Conseil que le camion à pizza La Petite Fringale ne stationne plus sur le domaine public pour vendre ses pizzas mais se trouve désormais dans la propriété privée sise 5 Rue Camille Soudant.

Le Maire informe le Conseil que le feu d'artifice pour le 13 juillet a été commandé pour un montant de 3 000,00 € TTC.

Le Maire,
Jean-Loup EVRARD